

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 994

15 avril 2015

SOMMAIRE

20140726 Holding S.à r.l.	47712	Crescent Euro Industrial III S. à r.l.	47666
AF John GmbH	47676	D.M.D. SARL	47672
Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l.	47708	Duet Global Equity Fund S.A., SICAV-SIF	47668
AMB Gebäude 556 S.à.r.l.	47673	Ersa Lux S.A.	47679
AmTrust Re Epsilon	47677	Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l.	47705
Armatix S.A.	47676	Famosa Luxembourg S.C.A.	47674
Avago Technologies Luxembourg S.à r.l.	47698	Flycapital Invest S.A.	47683
Banque Degroof Luxembourg S.A.	47667	G@B DI BERTOLDO Gianluca EC	47674
Barclays Funds	47667	Gardian S.A.	47676
Bascharge Invest s.à r.l.	47667	Gentiannes S.A.	47675
BM Investment S.à r.l.	47667	Gesfin S.A.	47676
Bricy S.A.	47694	Global Holding Investment S.A.	47676
Bricy S.A.	47666	Hase Fireplaces S.A.	47674
Canepa Green Energy Opportunities I ...	47666	HellermannTyton Alpha S.à r.l.	47691
Centroplast Europe S.A.	47667	Hermes Real Estate Senior Debt Fund S.à r.l.	47674
Chahine SIF 2	47669	Hud S.A.	47675
Chahine Specialized Investment Fund ...	47669	Immobilière du 3 Joseph II	47675
Charlotte Properties S.A.	47711	Immobilière Prestige S.à.r.l.	47671
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie	47673	Innova Co. S.à r.l.	47675
Complete Consulting	47674	J4A Holdings I S.à r.l.	47698
Consulting and Recruitment Services Luxembourg	47666	Johnson Controls Luxembourg BE S.A. ..	47701
CP Holding Luxembourg S.à r.l.	47670	KS Shipping S.à r.l.	47694
Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l.	47666	Lily Investments S.A.	47675
		VSM Investment S.A.	47712

Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 102.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015037691/10.

(150042706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Crescent Euro Industrial III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 102.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015037692/10.

(150042697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Canepa Green Energy Opportunities I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.
R.C.S. Luxembourg B 166.282.

Rectificatif

Rectifie le Bilan au 31/12/2013 déposé sous le numéro: L140138172 le 01/08/2014

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037699/11.

(150042452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Consulting and Recruitment Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015037738/11.

(150043096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Bricy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 151.082.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pour Bricy SA

Fiduciary Tucci & Partners SA

Référence de publication: 2015037663/12.

(150042786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037640/10.

(150042541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Bascharge Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/03/2015.

Référence de publication: 2015037646/10.

(150043024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Barclays Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.581.

Les comptes annuels au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Barclays Funds

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015037644/11.

(150042898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

BM Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.03.2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015037656/11.

(150042521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Centroplast Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4802 Rodange, Pôle Européen de Développement.

R.C.S. Luxembourg B 159.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour CENTROPLAST EUROPE S.A.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015037707/12.

(150042570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Duet Global Equity Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 148.008.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of Duet Global Equity Fund S.A., SICAV-SIF (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, qualifying as a specialised investment fund within the meaning of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 7 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1821 on 21 September 2009, and registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg under the number B. 148.008. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx on 15 March 2013, published in the Mémorial number 1347 on 7 June 2013.

The General Meeting was opened at 2 p.m. CET under the chair of Dayana Bert, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman"), who appointed as secretary and scrutineer Agathe Kahn, residing professionally in Luxembourg

The board of the General Meeting having thus been constituted (the "Board"), the Chairman declared and requested the Notary to record that:

- the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

I. Decision on the dissolution and liquidation of the Company.

II. Appointment of Fairland Property Limited, duly represented by Mr Jan Vanhoutte for this purpose, as liquidator of the Company and determination of its powers.

III. Determination of the liquidator's remuneration.

IV. Miscellaneous.

- the names of the shareholders present at the General Meeting or duly represented by proxy or power of attorney, the proxies and power of attorney of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the Board and the Notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the Board and by the Notary and shall be attached in the same way to this document.

- that the quorum required by law and by the articles of incorporation of the Company in respect of all items of the agenda is at least fifty per cent (50%) of the issued capital of the Company and the resolutions on those items of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes cast at the meeting.

- pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary.

- consequently, the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Having duly considered each item on the agenda, the General Meeting unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the General Meeting resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the General Meeting of shareholders decides to appoint Fairland Property Limited, an International Business Company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Euro-American Trust and Management Services Limited, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 517295, duly represented by Mr Jan Vanhoutte for this purpose, as liquidator of the Company. (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of this powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Third resolution

The General Meeting resolves that the Liquidator shall receive a fix remuneration of approximately ten thousand euro (EUR 10,000.-) for the accomplishment of its duties.

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the Notary, the present deed.

Signé: D. BERT, A. KAHN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2014. Relation: 1LAC/2015/294. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015036264/79.

(150041123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Chahine SIF 2, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.920.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Pour CHAHINE SIF 2

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Corinne ALEXANDRE / Pierre BUISSERET

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015037725/14.

(150043319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Chahine Specialized Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.906.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pour CHAHINE SPECIALIZED INVESTMENT FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Corinne ALEXANDRE / Pierre BUISSERET

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015037727/15.

(150042925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

CP Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 191.296.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of February.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CP Golf Malta Ltd, with registered address in Tower Business Centre, Level 1, Suite 5, Tower Street, Swatar BKR4013, Malta,

here represented by Mr. Markus LEININGER, independent, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo, by virtue of proxy given under private seal. Said proxy after having been initialled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as there-above mentioned, declares and request the notary to act the following:

1.- That the société à responsabilité limitée "CP Holding Luxembourg S.à r.l.", having its registered office in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B, under the number 191.296, has been incorporated on 16 October 2014, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 3569 of 26 November 2014.

2.- That the share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of "CP Holding Luxembourg S.à r.l." and declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the company.

4.- That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints Mr Markus LEININGER, born on January 8th, 1966 in Mainz, Germany, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo as liquidator of the Company; who in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party declared that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company shall be cancelled.

9.- That discharge is given to the managers of the Company.

10.- That the original corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at Chartwell & Partners registered office at 20, Chemin du Velours, CH-1231 Conches, Geneva (Switzerland).

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately nine hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt février.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

CP Golf Malta Ltd, avec siège social au Level 1, Suite 5, Tower Street, Swatar BKR4013, Malta, (ci-après «le comparant»)

ici représenté par Monsieur Markus LEININGER, indépendant, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare et requière le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée «CP Holding Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 191.296, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3569 du 26 novembre 2014.

2.- Que le capital de la Société est fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'associée unique de «CP Holding Luxembourg S.à r.l.» et déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

4.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, désigne comme liquidateur de la Société Monsieur Markus LEININGER, né le 8 janvier 1966 à Mainz (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo, qui aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés.

9.- Que décharge est donnée aux gérants de la société.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à 20, Chemin du Velours, CH-1231 Conches, Genève (Suisse).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Markus LEININGER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 février 2015. Relation GAC/2015/1524. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015036250/97.

(150041574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Immobilière Prestige S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 276, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 88.343.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015036397/11.

(150040840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

D.M.D. SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7545 Mersch, 29, rue Lohrbierg.

R.C.S. Luxembourg B 194.984.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Dan DI MICHELE, gérant, né à Ettelbruck le 9 mai 1980, demeurant à L-7545 Mersch, 29, rue Lohrbierg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «D.M.D. SARL»

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société a également pour objet des prestations administratives en tout genre et commerce en tout genre.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilière ou mobilière, et notamment l'acquisition, la vente la mise en valeur, la location d'immeubles et de véhicules automoteurs, tant au Grand- Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime des tous les associés et conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Les associés fondateurs ne peuvent céder leurs parts à un tiers sans l'accord des deux tiers du capital, mais peuvent les céder entre eux sans limitation.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination. Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit: cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales; le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments. Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé comparant Monsieur Dan DI MICHELE.

Toutes les parts sociales ont été souscrites tel que décrits ci-dessous et libérées par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), lequel montant se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-7545 Mersch, 29, rue Lohrbierg
 - Le nombre des gérants est fixé à un (1).
 - Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée Monsieur Dan DI MICHELE, prénommé,
- Le gérant unique aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.
Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dan DI MICHELE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 20 février 2015. Relation: DAC/2015/3056. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036257/84.

(150041081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

AMB Gebäude 556 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037601/9.

(150042480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 9.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036246/10.

(150041212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Hase Fireplaces S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 140.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037050/9.

(150042010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

G@B DI BERTOLDO Gianluca EC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 18, rue Clair-Chêne.
R.C.S. Luxembourg B 158.517.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015037002/10.

(150042190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Famosa Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 152.559.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036969/10.

(150042054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Hermes Real Estate Senior Debt Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 181.785.

Les comptes annuels au 30 June 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 March 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015037041/11.

(150042075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Complete Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 131.278.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 26/02/2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société COMPLETE CONSULTING Société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2015036247/23.

(150039705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Gentiannes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037019/9.

(150042134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Immobilière du 3 Joseph II, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 64.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015037062/10.

(150041618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Innova Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 156.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015037066/10.

(150041699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Hud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 95.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015037058/11.

(150042188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Lily Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 75.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2015.

Pour: LILY INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015037189/14.

(150041624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

AF John GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 87.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037587/9.

(150043394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Gardian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 66.691.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015037018/10.

(150041795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Global Holding Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 151.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015037024/10.

(150042191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Gesfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 40.245.

Les comptes au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESFIN S.A.

Robert REGGIORI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015037020/12.

(150042212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Armatix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 138.725.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pour: ARMATIX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015037609/14.

(150043273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

AmTrust Re Epsilon, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 53.003.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.
Before, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held

the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "AmTrust Re Epsilon", having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, incorporated under the name of Inter-Re S.A., by a deed enacted by Me Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg on 23 November 1995, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 47 dated 25 January 1996, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 53003 ("The Company").

The meeting was presided by Mr. Régis GALIOTTO, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg,

The Chairman appointed as secretary Mrs. Solange WOLTER, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in Luxembourg

The bureau of the meeting having thus have been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of one million five hundred thousand United States Dollars of America (USD 1,500,000.-) from its present amount of four million five hundred thirty thousand United States Dollars of America (4,530,000 USD) represented by one thousand (1,000) shares to six million thirty thousand United States Dollars of America (USD 6,030,000) without issuing new shares, but by increasing the intrinsic value of the shares.

2. Subscription and liberation.

3. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- As it appears from the attendance list, all the one thousand (1,000) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of one million five hundred thousand United States Dollars of America (USD 1,500,000.-) from its present amount of four million five hundred thirty thousand United States Dollars of America (4,530,000 USD) represented by one thousand (1,000) shares to six million thirty thousand United States Dollars of America (USD 6,030,000) without issuing new shares, but by increasing the intrinsic value of the shares.

Second resolution

It is stated that the full payment of the above realised increase of capital has been done by the Sole Shareholder by payment in cash, so that the sum of one million five hundred thousand United States Dollars of America (USD 1,500,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who states it.

Third resolution

The general meeting decides consequently to amend Article 5 of the Articles of Incorporation will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the company is set at six million thirty thousand United States Dollars of America (USD 6,030,000) divided one thousand (1,000) shares, without nominal value, which have been entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (2,500.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AmTrust Re Epsilon», une société anonyme avec siège social à 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg constituée sous la dénomination sociale de Inter-Re S.A., suivant acte reçu par Me Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 47 du 25 janvier 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 53003 (la «Société») (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de M. Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire, Mme Solange WOLTER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.500.000.- USD) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de quatre millions cinq cent trente mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (4.530.000 USD), représenté par mille (1.000) actions à six millions trente mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (6.030.000 USD) sans émission d'action mais par augmentation du pair comptable.

2. Souscription et libération.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les mille (1,000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un million cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.500.000.- USD) pour porter le capital ainsi de son montant actuel quatre millions cinq cent trente mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (4.530.000 USD) représenté par mille (1.000) actions à six millions trente mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (6.030.000 USD) sans émission d'action mais par augmentation du pair comptable.

Deuxième résolution

Il est constaté que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par l'Actionnaire Unique moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.500.000.- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire qui le constate.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide modifier en conséquence l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à six millions trente mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (6.030.000 USD) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux membres du bureau connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, V. COQUILLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/303. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036153/124.

(150041186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Ersa Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 194.994.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Nurdan ERTOGAN, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in D-50667 Köln, Schildergasse 81.

Welche Komparentin hier vertreten ist durch Herrn Pascal ESPEN, Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 13. Februar 2015,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ERSA LUX S.A..

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen an Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art sowie das Management derartiger Beteiligungen. Die Gesellschaft kann derartige Erwerbungen insbesondere im Wege der Zeichnung oder des Kaufs von oder der Vornahme von Tauschgeschäften oder im Wege sonstiger Transaktionen mit Aktien, Anteilen oder anderen Wertpapieren, einschließlich aber nicht beschränkt auf Bonds, Schuldverschreibungen, Einlagezertifikate, Trustanteile oder sonstige Schuldurkunden bzw. - allgemeiner formuliert - jeglichen Wertpapieren und Finanzinstrumenten vornehmen, die von öffentlichen oder privaten Körperschaften beliebiger Form, einschließlich Personengesellschaften, ausgegeben werden. Sie kann sich an der Schaffung, Entwicklung, dem Management und der Kontrolle von Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen. Des Weiteren kann sie Investitionen in den Erwerb und das Management von Patentportfolios oder Portfolios anderer geistiger Eigentumsrechte jeglicher Art und Herkunft vornehmen.

Die Gesellschaft kann Gelder in jeglicher Form, außer durch Geldaufnahmen von der Öffentlichkeit, aufnehmen. Sie kann Obligationen, Bonds, Schuldverschreibungen sowie jegliche anderen Arten von Schuldscheinen und/oder Dividendenpapieren, einschließlich aber nicht beschränkt auf Vorzugsdividendenpapiere und Optionsscheine, die jeweils umwandelbar oder nicht umwandelbar sein können, ausgeben. Die Gesellschaft kann Gelder, einschließlich Erlösen aus Geldaufnahmen und/oder der Ausgabe von Schuldtiteln, an ihre Tochter- und Zweiggesellschaften, ihre verbundenen

Unternehmen oder andere Unternehmen verleihen. Darüber hinaus kann sie Bürgschaften oder Garantien und Sicherungsrechte zugunsten Dritter zur Sicherung ihrer eigenen Verpflichtungen oder der Verpflichtungen ihrer Tochter- und Zweiggeseellschaften, verbundenen Unternehmen oder anderer Unternehmen gewähren. Sie kann außerdem ihr gesamtes Vermögen oder Teile davon hypothekarisch belasten, verpfänden, abtreten, anderweitig belasten oder mit sonstigen Auflassungen versehen.

Die Gesellschaft kann im Hinblick auf ihre Investitionen im allgemeinen jegliche Verfahren anwenden und jegliche Instrumente verwenden, die einem effizienten Management dienen, einschließlich Verfahren und Instrumenten zum Schutz der Gesellschaft vor Gläubigern, Währungs- und Zinssatzschwankungen und sonstigen Risiken.

Die Gesellschaft kann jegliche kommerziellen, finanziellen oder industriellen Tätigkeiten und jegliche Rechtsgeschäfte in Zusammenhang mit Immobilien oder beweglichem Eigentum vornehmen, die sich mittelbar oder unmittelbar auf ihren Gegenstand beziehen, förderlich für ihn sind oder mit ihm zusammenhängen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je EINUNDDREISSIG EURO (€ 31.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben.

Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausend-neunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2016 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt die alleinige Anteilhaberin die EIN TAUSEND (1.000) Aktien zu zeichnen. Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt die alleinige Anteilhaberin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder und die Zahl der Kommissare werden auf jeweils einen festgesetzt.
- 2.- Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Herr Enver ERTOGAN, Verwalter, wohnhaft in D-45711 Datteln, Hohe Strasse 26,

welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Aktiengesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

- 4.- Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2020.

- 5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxembourg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: P. ESPEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 février 2015. Relation: GAC/2015/1707. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 3. März 2015.

Référence de publication: 2015036303/195.

(150041313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Flycapital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 194.973.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of February.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

1.- Mr. Michael PLATT, businessman, born on the 18th of March 1968 in Preston (UK), residing in B140 Millais House Castle Quay, St Helier JERSEY, JE2 3ED, and

2.- Mr. Andrew DODD, businessman, born on the 21th of February 1972 in Manchester (UK), residing in 621 Millais House, Castle Quay, la Rue de l'Étau, Jersey, JE2 3EA

Both represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company (*société anonyme*) to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("*société anonyme*"), under the name of "Flycapital Invest S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition and disposal of aircrafts and their exploitation within the limits of any granted authorizations.

The purpose of the Company is also the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.-EUR), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty one Euro (31.- EUR) each.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of May at 8.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests, but only in relation with the first paragraph of the Company's purpose, all other business requires the authorisation of an extraordinary general meeting

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2016.
- 3.- Exceptionally the first managing director will be appointed in the general meeting being held in the incorporation deed.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed by the shareholders as follows:

Shareholder	Number of shares
1.- Michael PLATT	500
2.- Andrew DODD	500
Total: one thousand shares	1,000

All the shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash so that the amount of thirty one thousand Euro (31.000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately EUR 1,400.-.

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing, representing the whole of the subscribed share capital, have adopted in the present general meeting the following resolutions by unanimous vote:

- I. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors is fixed at one (1):
- II.- Are appointed as directors

Mrs Nathalie VAZQUEZ, director, born on the 11th of May 1983 in Metz (France), residing professionally in L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Mr Philippe TOUSSAINT director, born on the 2nd of September 1975 in Arlon (Belgium), residing professionally L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri Schnadt, and

Mr Eric TAZZIERI, director, born on the 3rd of July 1976 in Ougree (Belgium), residing professionally in L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

III.- Fiduciary Tucci & Partners S.A., a public limited liability company («société anonyme») existing and governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri Schnadt, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), section B, under the number 177.770, is appointed as statutory auditor (“commissaire aux comptes”).

IV.- Using the faculty given in point 3 of the transitory provisions the general meeting appoints Mr Philippe TOUSSAINT, prenamed, as managing director.

V.- The mandates of the directors, the managing director and of the statutory auditor, shall end at the issued of the ordinary general meeting held in the year 2020.

VI. The address of the registered seat of the Company shall be in L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-huit février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Michael PLATT, homme d'affaires, né le 18 mars 1968 à Preston (Royaume-Uni), demeurant à B140 Millais House Castle Quay, St Helier JERSEY, JE2 3ED, et

2.- Monsieur Andrew DODD, homme d'affaires, né le 21 février 1972 à Manchester (Royaume-Uni), demeurant à 621 Millais House, Castle Quay, la Rue de l'Étau, Jersey, JE2 3EA

Tous les deux représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations

Lesquelle procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles

Lesquelles parties comparantes, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de “Flycapital Invest S.A.” (ci-après la “Société”).

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition et l'aliénation d'avions ainsi que leur exploitation dans les limites des autorisations qui lui seront accordées.

L'objet de la Société est également la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} mardi du mois de mai à 20.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à

une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, dans le cadre du premier alinéa de l'objet social, tout autre décision est sujette à l'autorisation préalable d'une assemblée générale extraordinaire

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.
3. Exceptionnellement le premier administrateur délégué pourra être nommé dans l'assemblée générale qui se tiendra dans l'acte de constitution.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par les actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions
1.- Michael PLATT	500
2.- Andrew DODD	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées moyennant des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par les actionnaires

Les comparants, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Sont nommés à la fonction d'administrateurs:
 Madame Nathalie VAZQUEZ administrateur de sociétés, née le 11 mai 1983 à Metz (France), ayant son domicile professionnel à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
 Monsieur Philippe TOUSSAINT administrateur de sociétés, né le 02 septembre 1975 à Arlon (Belgique), ayant son domicile professionnel à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri Schnadt, et
 Monsieur Eric TAZZIERI, administrateur de sociétés, né le 03 juillet 1976 à Ougree (Belgique), ayant son domicile professionnel à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
- 3) Fiduciary Tucci & Partners S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri Schnadt, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177.770, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.
- 4) Faisant usage de la faculté du point 3 dans les mesures transitoires, l'assemblée générale nomme Monsieur Philippe TOUSSAINT, préqualifié, à la fonction d'administrateur délégué.
- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.
- 6) L'adresse du siège social de la Société sera établie à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.400,- EUR.

Constatacion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 février 2015. Relation GAC/2015/1476. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015036321/462.

(150040896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

HellermannTyton Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.627.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

There appeared

HellermannTyton Holdings Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Griffin House, 135 High Street, Crawley, West Sussex, RH10 1DQ, United Kingdom, registered with the Company House under number 08432816 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "HellermannTyton Alpha S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 13th January 2006 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 25th April 2006 number 828, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 113627 and having a share capital of EUR 116,359,050; represented by Me Milène Drweski, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 29 December 2014 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 18th June 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial of 3rd September 2010 number 1809.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds three hundred and sixty thousand (360,000) class A shares, five hundred and forty thousand (540,000) class P shares, forty thousand (40,000) class B shares and three million seven hundred and fourteen thousand three hundred and sixty-two (3,714,362) class A-II shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each in issue in the Company, representing all the issued share capital of the Company.

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of one hundred and sixteen million three hundred and forty-six thousand five hundred and fifty euros (EUR 116,346,550) so as to bring it from its current amount of one hundred and sixteen million three hundred and fifty-nine thousand and fifty euros (EUR 116,359,050) to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) by the cancellation of three hundred fifty-nine thousand nine hundred sixty-one (359,961) class A shares, three million seven hundred thirteen thousand nine hundred sixty-three (3,713,963) class A-II shares, thirty-nine thousand nine hundred ninety-six (39,996) class B shares and five hundred thirty-nine thousand nine hundred forty-two (539,942) class P shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, without payment to the Sole Shareholder, and allocation of the reduction amount to the freely distributable share premium account;

2. Reduction of the legal reserve to one thousand two hundred and fifty euros (EUR 1,250) (representing 10% of the new share capital amount), and allocation of the reduction amount to the freely distributable share premium account;

3. Consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of one hundred and sixteen million three hundred and forty-six thousand five hundred and fifty euros (EUR 116,346,550) so as to bring it from its current amount of one hundred and sixteen million three hundred and fifty-nine thousand and fifty euros (EUR 116,359,050) to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), by the cancellation of three hundred fifty-nine thousand nine hundred sixty-one (359,961) class A shares, three million seven hundred thirteen thousand nine hundred sixty-three (3,713,963) class A-II shares, thirty-nine thousand nine hundred ninety-six (39,996) class B shares and five hundred thirty-nine thousand nine hundred forty-two (539,942) class P of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, without payment to the Sole Shareholder, so that the issued share capital is of an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by thirty nine (39) class A shares, three hundred ninety-nine (399) class A-II shares, four (4) class B shares, fifty-eight (58) class P shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each.

It is resolved to allocate the reduction amount to the freely distributable premium account.

Second resolution

The Sole Shareholder then resolved to reduce the legal reserve to one thousand two hundred and fifty euros (EUR 1,250) (representing 10% of the new share capital amount), and to allocate the reduction amount to the freely distributable share premium account.

Third resolution

As a result of the resolutions hereabove, the Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **5.1.** The issued share capital of the Company is set at twelve hundred five hundred euros (EUR 12,500) represented by thirty nine (39) class A shares, three hundred ninety-nine (399) class A-II shares, four (4) class B shares, fifty-eight (58) class P shares, each Share with a nominal value of twenty five euros (EUR 25) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

HellermannTyton Holdings Limited, une limited liability company constituée en vertu des lois du Royaume-Uni, dont le siège social se situe au Griffin House, 135 High Street, Crawley, West Sussex, RH10 1DQ, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Company House sous le numéro 08432816 (l'«Associé Unique»), étant l'associé unique de «HellermannTyton Alpha S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 13 janvier 2006 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 25 avril 2006 numéro 828, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113627 et dont le capital social s'élève à 116.359.050 EUR; représentée par Me Milène Drweski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 décembre 2014 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 juin 2010 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial du 3 septembre 2010 numéro 1809.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient trois cent soixante mille (360.000) parts sociales de classe A, cinq cent quarante mille (540.000) parts sociales de classe P, quarante mille (40.000) parts sociales de classe B et trois millions sept cent quatorze mille trois cent soixante-deux (3.714.362) parts sociales de classe A-II, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune émises dans la Société, représentant la totalité du capital social émis de la Société.

2. L'Associé Unique prend par les présentes des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social émis actuel de la Société d'un montant de cent seize millions trois cent quarante-six mille cinq cent cinquante euros (116.346.550 EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent seize millions trois cent cinquante-neuf mille cinquante euros (116.359.050 EUR) à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) par l'annulation de trois cent cinquante-neuf mille neuf cent soixante et une (359.961) parts sociales de classe A, trois millions sept cent treize mille neuf cent soixante-trois (3.713.963) parts sociales de classe A-II, trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (39.996) parts sociales de classe B et cinq cent trente-neuf mille neuf cent quarante-deux (539.942) parts sociales de classe P d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, sans paiement à l'Associé Unique, et affectation du montant de la réduction au compte de prime d'émission librement distribuable;

2. Réduction de la réserve légale à mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR) (représentant 10% du nouveau montant du capital social), et affectation du montant de la réduction au compte de prime d'émission librement distribuable;

3. Modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société.

À la suite de quoi, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de cent seize millions trois cent quarante-six mille cinq cent cinquante euros (116.346.550 EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent seize millions trois cent cinquante-neuf mille cinquante euros (116.359.050 EUR) à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) par l'annulation de trois cent cinquante-neuf mille neuf cent soixante et une (359.961) parts sociales de classe A, trois millions sept cent treize mille neuf cent soixante-trois (3.713.962) parts sociales de classe A-II, trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (39.996) parts sociales de classe B et cinq cent trente-neuf mille neuf cent quarante-deux (539.942) parts sociales de classe P d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, sans paiement à l'Associé Unique, de sorte que le capital social émis de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par trente-neuf (39) parts sociales de classe A, trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) parts sociales de classe A-II, quatre (4) parts sociales de classe B, cinquante-huit (58) parts sociales de classe P d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Il est décidé d'affecter le montant de la réduction au compte de prime d'émission librement distribuable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a ensuite décidé de réduire la réserve légale à mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR) (représentant 10% du nouveau montant du capital social), et d'affecter le montant de la réduction au compte de prime d'émission librement distribuable.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par trente-neuf (39) parts sociales de classe A, trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) parts sociales de classe A-II, quatre (4) parts sociales de classe B, cinquante-huit (58) parts sociales de classe P, chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) et ayant les droits et obligations décrits dans les présents statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.800,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: M. DREWSKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/292. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036363/146.

(150041046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Bricy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.082.

Le Bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Pour Bricy SA

Fiduciary Tucci & Partners SA

Référence de publication: 2015036817/12.

(150042131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

KS Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.246,25.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.597.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

FBC Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is situated at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 142133,

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of one (1) proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

A That the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of KS Shipping S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is situated at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 181597 (the Company). The Company has been duly incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 16 October 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 3294, dated 27 December 2013.

B The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

C The Sole Shareholder, duly represented as stated here above, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all of the items of the following agenda:

Agenda:

- 1 To change the Company's currency from Euro (EUR) to United States Dollar (USD);
- 2 To increase the share capital of the Company to the amount of at least twenty thousand United States Dollars (USD 20,000);
- 3 To issue new shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the New Shares), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase;
- 4 To accept the subscription by the Sole Shareholder of the New Shares, plus the contribution of a share premium in the sum of two million one hundred eighty-five thousand two hundred nineteen United States Dollars (USD 2,185,219), through a contribution in kind consisting of an unquestionable and immediately payable receivable of a total amount of two million one hundred ninety thousand two hundred nineteen United States Dollars (USD 2,190,219) (the Receivable) held by the Sole Shareholder against the Company, and to allocate such New Shares to the Sole Shareholder;
- 5 To amend article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company (the Articles) so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 4); and
- 6 Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change its applicable currency of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) so that the current amount of the share capital of the company amounts to fifteen thousand two hundred forty-six United States Dollars and twenty-five cents (USD 15,246.25), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, as per the EUR/USD equivalent exchange rate available on the European Central Bank website on 30 December 2014, with an exchange rate whereby one Euro (EUR 1) is the equivalent of one United States Dollar and two thousand ninety-seven cents (USD 1.2197).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand United States Dollars (USD 5,000), so as to raise it from its current amount of fifteen thousand two hundred forty-six United States Dollars and twenty-five cents (USD 15,246.25), represented by fifteen thousand two hundred forty-six (15,246) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to an amount of twenty thousand two hundred forty-six United States Dollars and twenty-five cents (USD 20,246.25) represented by twenty thousand two hundred forty-six (20,246) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, certified as fully paid, (i) five thousand (5,000) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the New Shares), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase and (ii) a total share premium of two million one hundred eighty-five thousand two hundred nineteen United States Dollars (USD 2,185,219).

Subscription/Payment

There now appears:

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, acting in her capacity as duly authorized person and proxy-holder of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to the New Shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, with payment of a share premium in a total amount of two million one hundred eighty-five thousand two hundred nineteen United States Dollars (USD 2,185,219), and to make payment in full for such New Shares and share premium by a contribution in kind consisting of an unquestionable and immediately payable Receivable held by the Sole Shareholder against the Company (the Contribution) for a total amount of two million one hundred ninety thousand two hundred nineteen United States Dollars (USD 2,190,219).

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed proxy-holder, declares that the value of the Contribution of an amount of two million one hundred ninety thousand two hundred nineteen United States Dollars (USD 2,190,219) has been certified by a declaration of recipient company issued on the date hereof and signed by all the managers (gérants) of the Company, on the basis of a pro forma balance sheet of the Company as at the date of the Contribution, which declaration of contribution will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that the Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions

have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 6 of the Articles which shall forthwith be read as follows:

“ Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is set at twenty thousand two hundred forty-six United States Dollars and twenty-five cents (USD 20,246.25) divided into twenty thousand two hundred forty-six (20,246) shares (parts sociales), each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the Shares), all of which have been subscribed for and are fully paid up.”

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS THE MEETING IS CLOSED.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing in Esch-sur-Alzette, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

FBC Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, d'un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142133,

ici représentée par Madame Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

A La partie comparante est le seul associé (l'Associé Unique) de KS Shipping S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, d'un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12,500) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181597 (la Société). La Société a été constituée par un acte notarié de Maître Francis Kessler, précité, en date du 16 octobre 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3294, en date du 27 décembre 2013.

B Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont encore jamais été modifiés.

C L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la devise de la Société passant de l'Euro (EUR) au Dollar Américain (USD);

2 Augmentation du capital social de la Société pour le porter à un montant d'au moins vingt mille Dollars Américains (20.000 USD);

3 Emission de nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), d'une (1) part sociale, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée;

4 Acceptation de la souscription par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions cent quatre-vingt-cinq mille deux cent dix-neuf Dollars Américains (2.185.219 USD) par le biais d'un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de deux millions cent quatre-vingt dix mille deux cent dix-neuf Dollars Américains (2.190.219 USD) (la Créance) détenue par l'Associé Unique à l'encontre la Société, et allocation de la Nouvelle Part Sociale à l'Associé Unique;

5 Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts), afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 4); et

6 Divers.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de changer la devise applicable à la Société passant de l'Euro (EUR) au Dollar Américain (USD), afin que le capital actuel de la société s'élève à quinze mille deux cent quarante-six Dollars Américains et vingt-cinq centimes (15.246,25), d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, conformément aux taux de change EUR/USD disponible sur le site internet de la Banque Centrale Européenne au 30 Décembre 2014, avec un taux de change où un Euro (1 EUR) équivaut à un Dollar Américain et deux mille cent quatre-vingt-dix sept cents (USD 1,2197).

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille Dollar Américain (5.000 USD) pour le porter de son montant actuel de quinze mille deux cent quarante-six Dollars Américains et vingt-cinq cents (15.246,25 USD), représenté par quinze mille deux cents quarante-six (15.246) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, à vingt mille deux cent quarante-six Dollars Américains et vingt-cinq cents (20.246,25 USD), représenté par vingt mille deux cent quarante-six (20.246) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre (i) cinq mille (5.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée, et (ii) le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions cent quatre-vingt-cinq mille deux cent dix-neuf Dollars Américains (2.185.219 USD), l'ensemble ayant été intégralement libérée.

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu:

Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, aux Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions cent quatre-vingt-cinq mille deux cent dix-neuf Dollars Américains (2.185.219 USD), et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales et cette prime d'émission par un apport en nature d'une Créance certaine liquide et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'Apport) d'un montant total de deux millions cent quatre-vingt dix mille deux cent dix-neuf Dollars Américains (2.190.219 USD).

L'Associé Unique, agissant par le biais de son mandataire déclare que la valeur de l'Apport d'un montant de deux millions cent quatre-vingt dix mille deux cent dix-neuf Dollars Américains (2.190.219 USD) a été certifiée par une déclaration d'apport ("Declaration of Recipient Company") établie et signée ce jour par l'ensemble des gérants de la Société, sur base d'un bilan intérimaire de la Société en date de l'Apport, laquelle déclaration d'apport restera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par l'Associé Unique a été donnée à la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts, pour être désormais lu comme suit:

" **Art. 6. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille deux cent quarante-six Dollars Américains et vingt-cinq cents (USD 20.246,25) divisé en vingt mille deux cent quarante-six (20.246) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (ci-après les Parts Sociales) toutes entièrement souscrites et libérées."

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation: EAC/2015/810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015036438/202.

(150041280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Avago Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.666.

Les comptes annuels au 2 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2015037577/13.

(150042976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

J4A Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.221.

In the year two thousand and fifteen.

On the sixth day of the month of January,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr JOSEPH OURGHOULIAN, born on February 15, 1972 in Paris (France), residing at N°1 Cresswell Gardens, London, SW5 OBJ,

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on 5th January 2015.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of "J4A Holdings I S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registrar under number B 177.221, having its registered office at L-1246 Luxembourg, 4 rue Albert Borschette, incorporated pursuant to a deed of notary Wersandt on April 26, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1575 dated 2nd July 2013.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders as stated under Article 13 of its Articles of Incorporation, stated that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the Company share capital in an amount of thirty seven thousand five hundred euros (EUR 37,500);
2. Subscription to the share capital increase as specified in item 2 above and payment;

3. Amendments to article 6 of the articles of association of the Company (the “Articles”);

4. Miscellaneous.

And immediately passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company share capital in an amount of thirty seven thousand five hundred euros (EUR 37,500) by the issuance of three hundred (300) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The sole shareholder declares to subscribe to o three hundred (300) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125) each by a contribution in kind of consisting of a claim granted by the sole shareholder to the Company in an amount of thirty seven thousand five hundred euros (EUR 37,500) (hereafter the “Luxco Claim”).

The valuation of the Luxco Claim is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the management of the Company (hereafter the “Management Certificate”). It results from the Management Certificate that, as of the date of such Certificate:

(i) The sole shareholder is the holder of the Luxco Claim and is solely entitled to all rights, title and interest in and to the Luxco Claim;

(ii) The interim accounts of the Company as of 30 November 2014 (hereafter the “Interim Accounts”) show a claim in an amount of thirty seven thousand five hundred euros (EUR 37,500);

(iii) Based on Luxembourg generally accepted accounting principles the claim contributed to the Company as per the attached Interim Accounts has a value of thirty seven thousand five hundred euros (EUR 37,500);

(iv) The claim contributed to the Company is freely transferable by the Shareholder and is neither subject to any restriction nor encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

(v) If and insofar as it is a requirement for a full and unencumbered assignment of the Luxco Claim to the Company, that the approval or consent of a third party is obtained, such approval or consent is obtained.

Such Management Certificate and a copy of the Accounts, after signature “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remained annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

Further to the resolutions passed above, the sole shareholder resolved to amend and replace article 6 of the Articles of the Company, which shall henceforth have the following wording:

“ **6.1.** The corporate share capital is set at fifty thousand euros (EUR 50,000.-) represented by four hundred (400) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125) each.

6.2. The company’s shares are in registered form.

6.3. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings”.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze.

Le six janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Joseph OUGHOURLIAN, né le 15 février 1972 à Paris (France), résidant au N°1 Cresswell Gardens, Londres, SW5 0BJ,

Représentée en l'occurrence par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résident professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 janvier 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'ensemble du capital social de «J4A Holdings I S.à r.l.», société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177.221, et dont le siège social est établi à L-1246 Luxembourg, 4 rue Albert Borschette, constituée suivant acte reçu du notaire Wersandt en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1575 du 2 juillet 2013 (la «Société»).

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des actionnaires comme stipulé à l'article 13 des statuts de la Société, a indiqué que l'ordre du jour était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital pour un montant de trente -sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) par l'émission de trois cents (300) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;
2. Souscription à l'augmentation de capital ainsi que décrit sous le paragraphe 2 ci-dessus et paiement;
3. Modifications de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts»);
4. Divers.

Et a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social pour un montant de trente -sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) par l'émission de trois cents (300) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte et enregistre la souscription à l'augmentation de capital social comme suit:

Intervention - Souscription

L'associé unique déclare souscrire à trois cents (300) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune par un apport en nature d'une créance d'un montant de trente -sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) (ci-après «la Créance»).

L'évaluation de la Créance est prouvée par le biais d'un certificat émis à la date du présent acte par le conseil de gérance de la société (ci-après «Certificat de Gérance»). Il résulte du Certificat de Gérance qu'à la date dudit Certificat:

- (i) L'associé unique est l'unique détenteur de la Créance et a, à titre exclusif, tous les droits, titre et intérêts dans la Créance;
- (ii) Les comptes intermédiaires de la Société à la date du 30 novembre 2014, tels que joints (ci-après les «Comptes Intérimaires») présentent une créance d'un montant de trente -sept mille cinq cents euros (EUR 37.500);
- (iii) Sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la créance apportée à la Société a, en vertu des Comptes Intérimaires, une valeur de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500);
- (iv) La créance apportée à la Société est librement cessible par l'associé unique et n'est sujette à aucune restriction ni grevée d'un nantissement ou sûreté qui limiterait sa transmissibilité ou réduirait sa valeur;
- (v) Si et dans la mesure où il est requis pour un transfert total et sans sûreté de la Créance à la Société que l'approbation ou le consentement d'une partie tierce soit obtenu, il est considéré qu'une telle approbation ou un tel consentement est obtenu.
- (vi) Toute autre formalité ou transaction qui, en vertu des lois applicables à la Créance, sont requis pour le transfert de la Créance à la Société sont considérées comme effectuées. La Société devra de même coopérer de façon totale afin de rendre ce transfert effectif.

Le Certificat de Gérance et une copie des Comptes Annuels, après signature «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire présent, resteront annexés au présent acte afin d'être déposés aux autorités compétentes.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions susmentionnées, l'associé unique décide de modifier et remplacer l'article 6 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital social souscrit et libéré.

6.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

6.2. Les actions de la société sont émises sous forme nominative.

6.3. chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2015. Relation: EAC/2015/841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015036412/146.

(150041272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Johnson Controls Luxembourg BE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.493.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of January.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the public limited liability company (société anonyme) existing under the name of "JOHNSON CONTROLS LUXEMBOURG BE S.A.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163493, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 15 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2709 page 130008 on 8 November 2011 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on 8 May 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1856 page 89077 on 1 August 2013.

The meeting was opened by Mrs. Delphine Tempé, Attorney at Law, residing professionally in Luxembourg.

Being in the chair, who appointed as secretary Ms. Carmen André, Lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Delphine Tempé, Attorney at Law, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:

a. Amendment of the article 3 ("Corporate Object") of the articles of association of the Company ("Articles") in order to amend the corporate object of the Company, that will henceforth be read as follows:

" **Art. 3. Corporate Object.** The object of the company is to:

- study, develop, manufacture, maintain, purchase, sell and rent all equipment and pneumatic, electrical, digital controlled computer systems or other systems for temperature, ventilation control including all types of equipment for heating, air conditioning, humidification and ventilation; to perform all operations related to the above goals, in particular in the field of pneumatics, the electricity, the electronics, the digital or the informatics;

- study, develop, manufacture, install, maintain, purchase, sell and rent all alarm and security systems, installations and equipment, including all systems, equipment and devices used in an alarm or a security system;

- study, develop, manufacture, install, maintain, purchase, sell and rent all equipment and accessories that are directly or indirectly related to the food industry, refrigeration and refrigerated cabinets in general, air conditioning, ventilation and heat recovery productions, including the production, assembly or conversion of all related materials and the development of all techniques that are directly or indirectly related thereto; and

- manage and monitor all buildings including technical, general and administrative services in particular, but not limited to, the coordination and monitoring of installations and the maintenance of technical installations, security and access control systems, cleaning and general maintenance of the interior and exterior of buildings, studies regarding real estate, the implantation, planning, mediation and management of real estate projects, the preparation and delivery of meals, audio visual services and conference rooms (including the installation thereof), services relating to the management of correspondence and services relating to making photocopies and the management of photocopiers. The company may rely on

subcontractors for any of these activities. The management and the supervision of these subcontractors form part of the activities of the company.

The above enumeration is enunciative and is not limitative.

The company may carry out any transactions such as lease or rent, build, sell or trade movable and immovable property, or acquire machinery and equipment, whether commercial, technical or financial which are directly or indirectly connected with its object but excluding any banking activity.

In general the company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose."

b. Amendment of the article 16 ("Statutory Auditor(s) / Approved Auditor(s)") of the Articles; and

c. Miscellaneous.

2. The sole shareholder represented at the meeting (the "Sole Shareholder"), the proxyholder of the represented Sole Shareholder and the number of its shares is shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented Sole Shareholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented Sole Shareholder will also remain annexed to the present deed.

3. As a result of the aforementioned attendance list, all the two thousand four hundred forty (2,440) shares issued with a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each, are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the corporate object of the Company and consequently to amend the article 3 ("Corporate Object") of the Articles that will henceforth be read as follows:

" **Art. 3. Corporate Object.** The object of the company is to:

- study, develop, manufacture, maintain, purchase, sell and rent all equipment and pneumatic, electrical, digital controlled computer systems or other systems for temperature, ventilation control including all types of equipment for heating, air conditioning, humidification and ventilation; to perform all operations related to the above goals, in particular in the field of pneumatics, the electricity, the electronics, the digital or the informatics;

- study, develop, manufacture, install, maintain, purchase, sell and rent all alarm and security systems, installations and equipment, including all systems, equipment and devices used in an alarm or a security system;

- study, develop, manufacture, install, maintain, purchase, sell and rent all equipment and accessories that are directly or indirectly related to the food industry, refrigeration and refrigerated cabinets in general, air conditioning, ventilation and heat recovery productions, including the production, assembly or conversion of all related materials and the development of all techniques that are directly or indirectly related thereto; and

- manage and monitor all buildings including technical, general and administrative services in particular, but not limited to, the coordination and monitoring of installations and the maintenance of technical installations, security and access control systems, cleaning and general maintenance of the interior and exterior of buildings, studies regarding real estate, the implantation, planning, mediation and management of real estate projects, the preparation and delivery of meals, audio visual services and conference rooms (including the installation thereof), services relating to the management of correspondence and services relating to making photocopies and the management of photocopiers. The company may rely on subcontractors for any of these activities. The management and the supervision of these subcontractors form part of the activities of the company.

The above enumeration is enunciative and is not limitative.

The company may carry out any transactions such as lease or rent, build, sell or trade movable and immovable property, or acquire machinery and equipment, whether commercial, technical or financial which are directly or indirectly connected with its object but excluding any banking activity.

In general the company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose."

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the article 16 ("Statutory Auditor(s) / Approved Auditor(s)") of the Articles that will henceforth be read as follows:

" **Art. 16. Statutory Auditor(s) / Approved Auditor(s).** Except where according to the Luxembourg laws, the company's annual accounts must be audited by an approved auditor, the business of the company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory auditor(s)/approved auditor will be elected by the sole shareholder of the company or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected.

They are re eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder of the company or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour de janvier.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme existant sous la dénomination «JOHNSON CONTROLS LUXEMBOURG BE S.A.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163493, constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, daté du 15 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2709 page 130008 le 8 novembre 2011 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 8 mai 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1856 page 89077 le 1 août 2013.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Mme. Delphine Tempé, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Désignant comme secrétaire, Melle Carmen André, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme. Delphine Tempé, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. La présente assemblée a pour ordre du jour:

a. Modification de l'article 3 («Objet social») des statuts de la Société («Statuts») afin de modifier l'objet social de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 3. Objet social.** La société a pour objet:

- d'étudier, développer, fabriquer, entretenir, acheter, vendre et louer tous équipements et systèmes pneumatiques, électriques, informatiques par contrôle digital ou d'autres systèmes de température, de contrôle de ventilation, y compris tous types d'équipements pour le chauffage, l'air conditionné, l'humidification et la ventilation; de réaliser toutes opérations en lien avec ces objectifs, en particulier dans les domaines pneumatique, électrique, électronique, numérique ou informatique;

- d'étudier, développer, fabriquer, installer, entretenir, acheter, vendre et louer tout système de sécurité et d'alarme, toute installation et équipement, y compris tous les systèmes, équipements et mécanismes utilisés dans un système d'alarme ou de sécurité;

- d'étudier, développer, fabriquer, installer, assurer la maintenance, acheter, vendre et louer tous les équipements et accessoires qui sont directement ou indirectement en relation avec l'industrie alimentaire, la réfrigération et les armoires réfrigérées en général, l'air conditionné, la ventilation, les productions destinées à la récupération de chaleur, y compris la production, l'assemblage ou la conversion de tous les matériaux y relatifs ainsi que le développement de toutes les techniques qui s'y rapportent directement ou indirectement; et

- de gérer tout bâtiment et d'en assurer la surveillance, ce qui inclut des services techniques, généraux et administratifs et comprend entre autres la coordination et la surveillance des installations et la maintenance des installations techniques, des systèmes de sécurité et de contrôle d'accès, l'entretien et la maintenance générale de l'intérieur et de l'extérieur des bâtiments, des études sur la propriété réelle immobilière, l'implantation, la planification, la médiation et la gestion des projets liés à la propriété réelle immobilière, la préparation et la livraison de repas, les services audiovisuels et salles de conférences (y comprise leur mise en place), les services liés à la gestion des correspondances ainsi que les services de copie et de gestion des photocopieuses. La société peut avoir recours à des sous-traitants pour chacune de ces activités. La gestion et la surveillance de ces sous-traitants constitue une partie des activités de la société.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La société peut effectuer toutes opérations telles la location, construction, vente ou échange de biens mobilier ou immobilier, ou l'acquisition de machines et équipements, et opérations commerciales, techniques ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute opération qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet."

- b. Modification de l'article 16 («Commissaire(s) aux comptes/ Réviseur(s) d'entreprises agréé(s)») des Statuts; et
- c. Divers.

2. Que l'actionnaire unique représenté à l'assemblée (l'«Actionnaire Unique»), le mandataire de l'Actionnaire Unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence, signée ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté restera également annexée au présent acte.

3. Qu'au vu de la prédite liste de présence, toutes les deux mille quatre cent quarante (2.440) actions émises d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, sont représentées à la présente assemblée, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par l'Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de modifier l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 3 («Objet social») des Statuts qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 3. Objet social.** La société a pour objet:

- d'étudier, développer, fabriquer, entretenir, acheter, vendre et louer tous équipements et systèmes pneumatiques, électriques, informatiques par contrôle digital ou d'autres systèmes de température, de contrôle de ventilation, y compris tous types d'équipements pour le chauffage, l'air conditionné, l'humidification et la ventilation; de réaliser toutes opérations en lien avec ces objectifs, en particulier dans les domaines pneumatique, électrique, électronique, numérique ou informatique;

- d'étudier, développer, fabriquer, installer, entretenir, acheter, vendre et louer tout système de sécurité et d'alarme, toute installation et équipement, y compris tous les systèmes, équipements et mécanismes utilisés dans un système d'alarme ou de sécurité;

- d'étudier, développer, fabriquer, installer, assurer la maintenance, acheter, vendre et louer tous les équipements et accessoires qui sont directement ou indirectement en relation avec l'industrie alimentaire, la réfrigération et les armoires réfrigérées en général, l'air conditionné, la ventilation, les productions destinées à la récupération de chaleur, y compris la production, l'assemblage ou la conversion de tous les matériaux y relatifs ainsi que le développement de toutes les techniques qui s'y rapportent directement ou indirectement; et

- de gérer tout bâtiment et d'en assurer la surveillance, ce qui inclut des services techniques, généraux et administratifs et comprend entre autres la coordination et la surveillance des installations et la maintenance des installations techniques, des systèmes de sécurité et de contrôle d'accès, l'entretien et la maintenance générale de l'intérieur et de l'extérieur des bâtiments, des études sur la propriété réelle immobilière, l'implantation, la planification, la médiation et la gestion des projets liés à la propriété réelle immobilière, la préparation et la livraison de repas, les services audiovisuels et salles de conférences (y comprise leur mise en place), les services liés à la gestion des correspondances ainsi que les services de copie et de gestion des photocopieuses. La société peut avoir recours à des sous-traitants pour chacune de ces activités. La gestion et la surveillance de ces sous-traitants constitue une partie des activités de la société.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La société peut effectuer toutes opérations telles la location, construction, vente ou échange de biens mobilier ou immobilier, ou l'acquisition de machines et équipements, et opérations commerciales, techniques ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute opération qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet."

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de modifier l'article 16 («Commissaire(s) aux comptes/ Réviseur d'entreprises agréé (s)») des Statuts qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 16. Commissaire(s) aux comptes / Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).** Sauf dans certain cas prévus par les lois luxembourgeoises où les comptes annuels de la société doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires et la situation financière de la société, inclus en particulier ses livres et comptes doivent être revus par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, et la durée de leur mandat, qui ne peut pas dépasser six (6) ans, et il(s) restera/

ont en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est/sont rééligible(s) et il(s) peut/vent être révoqué (s) à tout moment par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.»

N'ayant plus d'autre point à l'ordre du jour, la réunion est terminée.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Tempé, André, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1474. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015036408/222.

(150041387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.860.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of February.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Leonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed,

There appeared:

Fairacre Properties (Lux) S. à r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 110855, (the "Sole Partner"),

here represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 February 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows:

I. The appearing party is the Sole Partner of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Fairacre Properties (Lux) 3 S.à. r.l.", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B110860 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated September 6, 2005, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 157, on January 23, 2006. The articles of association have been amended since then pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated February 18, 2010 published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 785, on April 15, 2010.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each.

III. The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Agenda

1. Cancellation of categories of managers;
2. Amendment of Article 12 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above change.

First resolution

The Sole Partner decides to set up a new composition of the board of managers of the Company by the cancellation of categories of managers (i.e. category A managers and category B managers).

Second resolution

The Sole Partner resolves to amend article 12 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

Art. 12. «The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation».

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Leonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Fairacre Properties (Lux) S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110855 («l'Associé Unique»);

Ici représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 février 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée à la présente pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Fairacre Properties (Lux) 3 S. à r.l.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110860 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 septembre 2005, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 157, le 20 janvier 2006. Les statuts ont été modifiés depuis cette date suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 février 2010, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 785, le 15 avril 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Agenda

1. Annulation de catégories de gérants;
2. Modification de l'article 12 des statuts de la société afin de refléter les changements ci-dessus.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la composition du conseil de gérance de la Société par la suppression de catégories de gérants (i.e. gérants de catégorie A et gérants de catégorie B).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 12. «La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun de ses gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire».

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5993. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015036316/145.

(150040812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.001,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.743.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 182.273 (the "Sole Shareholder")

represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.743, incorporated by a deed enacted by notary Martine Schaeffer, on 17 January 2014, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1414 on 3 June 2014 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since then.

II.- The 30,000 (thirty thousand) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar), so as to raise it from its current amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) to USD 30,001 (thirty thousand one United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar);
3. Subscription and payment by the contributor of the new share by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolved to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder declares that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar), so as to raise it from its current amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) to USD 30,001 (thirty thousand one United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Share"), the whole to be fully paid up though a contribution in kind consisting in a receivable against the Company having a principal amount of USD 33,000 (thirty-three thousand United States Dollars) (the "Contribution").

The balance of the value of the Contribution of USD 32,999 (thirty-two thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars) exceeding the nominal value of the New Share shall be allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, who declares to subscribe the New Share.

Valuation

The fair market value of the Contribution amounts to USD 33,000 (thirty-three thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 19 December 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

Sole Shareholder: 30,001 (thirty thousand one) shares

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 5.** The Company share capital is set at USD 30,001 (thirty thousand one United States Dollars), represented by 30,001 (thirty thousand one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182273 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.743, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, le 17 janvier 2014, publié

au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1414 le 3 juin 2014 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

II - Que les 30.000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 30.000 USD (trente mille Dollars Américains) à 30.001 USD (trente mille un Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain);
3. Souscription et libération par l'apporteur de la nouvelle part sociale par voie d'un apport en nature;
4. Nouvelle composition du capital de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère que l'assemblée a été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 30.000 USD (trente mille Dollars Américains) à 30.001 USD (trente mille un Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (la «Nouvelle Part Sociale»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature consistant en une créance contre la Société d'un montant principal de 33.000 USD (trente-trois mille dollars américains) (l'«Apport»).

Le solde de la valeur de l'Apport de 32.999 USD (trente-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains) qui dépasse la valeur nominale de la Nouvelle Part Sociale est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution:

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, qui déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 33.000 USD (trente-trois mille Dollars Américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 19 décembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- L'Associé Unique: 30.001 (trente mille un) parts sociales.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à 30.001 USD (trente mille un Dollars Américains), représenté par 30.001 (trente mille un) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune».

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation: EAC/2015/804. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015036146/171.

(150041276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Charlotte Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 35.765.

L'an deux mille quinze, le neuf février.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHARLOTTE PROPERTIES S.A. (1990 220 6488) avec siège social à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange, RCS B35765;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 219 du 21 Mai 1991, pages 10.477-10.478.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Vincent ANDRES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54 rue de Cessange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Nicole DIDERRICH, employée privée, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54 rue de Cessange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Philippe GUILLAUME, employé privé, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54 rue de Cessange.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

- 1.- conversion des actions au porteur en actions nominatives avec effet au 09 février 2015.
- 2.- modification subséquente du 2e alinéa de l'article 4 des statuts de la société afin de refléter la décision prise lors de cette assemblée
- 3.- Divers

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir avec effet au 09 février 2015 les actions au porteur en actions nominatives.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier le 2^e alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Alinéa 2.** Toutes les actions sont nominatives, sauf dispositions contraire de la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 14.50 heures.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Andres, N. Diderrich, Guillaume, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 13 février 2015. Relation: DAC/2015/2780. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 03 mars 2015.

Référence de publication: 2015036240/56.

(150040831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

VSM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.704.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que Monsieur Alexander Studhalter a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 5 janvier 2015 avec effet au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Pour VSM INVESTMENT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015037475/13.

(150041546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

20140726 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 189.768.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mars 2015

En date du 4 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Julien DE MAYER, né le 9 avril 1982 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ralf WENZEL, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

20140726 Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015037493/21.

(150041807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.